



Conseil général de Giez

Commission ad-hoc

Rapport

Préavis municipal 2024/28 Demande de crédit d'investissement de CHF 1'755'000 pour divers travaux importants dans notre commune.

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Notre commission, formée de Mme Sophie Chevalier et de MM. Marcel Montandon-Girard et Eric Schneider s'est réunie le 26.11.24 en présence de M. Hervé Kemmling, Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité et ses informations détaillées.

Nous avons analysé les remarques et considérations du préavis sans approfondir les incidences financières couvertes par la commission gestion-finances.

La demande de crédit d'investissement d'un montant significatif porte sur divers travaux en partie complémentaire ; ceux-ci incluent en particulier :

- L'assainissement des réseaux souterrains et les travaux routiers du secteur Petit Montborget – Route d'Orges.
- La mise en séparatif pour les eaux claires et usées.
- Le renouvellement de la conduite sous pression.
- L'amélioration de l'éclairage public.
- La sécurisation des cheminements piétons.
- Des travaux annexes partiellement urgents.

Nous formulons ainsi les remarques complémentaires suivantes.

L'assainissement prévu des réseaux souterrains et la mise en séparatif permettra en particulier de diminuer grandement les fuites d'eau et d'économiser sur la facture des eaux usées notamment grâce à l'appareil de mesure faisant l'objet du préavis no 2024/27.

Les travaux au niveau de l'éclairage public prévoient un emplacement supplémentaire et des éclairages de type TECEO avec un design presque inchangé par rapport à l'existant.

La sécurisation des cheminements piétons a été étudiée avec soin par la Municipalité et la troisième variante proposée, soit un marquage au sol avec l'ajout de modérateurs, nous semble la plus appropriée en tenant compte des contraintes pratiques et financières.

Quant aux travaux annexes (chemisage – bouclage Eau sous pression – remplacement d'une conduite d'eau sous pression) ils représentent environ 10 % de l'investissement total et portent sur des travaux partiellement urgents qui permettront notamment d'éviter des infiltrations, des fuites voire même des effondrements de canalisation.

Selon les informations de M. Kemmling et grâce à des effets de synergie et des économies d'échelle avec les autres travaux, le coût total serait d'environ 25% plus bas que si les dits travaux devaient être réalisés ultérieurement et de façon séparée.

Comme indiqué en préambule, nous ne sommes pas entrés dans le détail des incidences financières, très bien décrites dans le préavis, mais nous avons relevé avec fatalisme que les investissements projetés auront un impact certain sur nos impôts et les taxes.

Nous notons également que la situation sur le marché financier nous permettra fort heureusement d'emprunter à long terme à des conditions très favorables.

En conclusion nous estimons que les travaux envisagés ont pour la grande majorité un caractère urgent et indispensable ; s'ils n'étaient pas entrepris, notre commune s'exposerait certainement à des mauvaises surprises potentiellement onéreuses au niveau de son réseau d'eau. Par ailleurs les travaux à réaliser au Petit Montborget et à la Route d'Orges amélioreront sensiblement la sécurité des piétons.

Par conséquent et malgré les conséquences financières importantes, notre commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis 2024/28 tel que présenté.

Giez, le 30 novembre 2024.



Sophie Chevalier



Marcel Montandon-Girard



Eric Schneider